



La ville de Villemandeur dans l'Agglomération Montargoise
7 400 habitants
RECRUTE

2 agents de police municipale Gardien-Brigadier ou Brigadier-chef principal (H/F)

**Titulaire à temps complet
Cadre d'emploi des agents de police municipale**

Dans le cadre du renforcement des effectifs et sous l'autorité du chef de service de la Police Municipale, le service est composé de 4 agents dotés de l'armement (catégories D et B8 et B1) L'agent de Police Municipale est chargé de veiller à l'application des pouvoirs de police du Maire, d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Missions principales :

- Accueillir et renseigner le public
- Relation de proximité avec la population, les commerçants et les partenaires institutionnels dans le cadre des patrouilles
- Veiller à l'application de la réglementation en vigueur et des pouvoirs de police du Maire sur le territoire communal.
- Assurer la surveillance générale sur l'ensemble du territoire communal
- Veiller au respect des arrêtés de police du Maire et relever les infractions.
- Police route (Contrôle Euro-laser) / Mission commune avec la Police Nationale
- Utiliser du logiciel de Vidéo Protection doté de 29 caméras.
- Signaler et enlever les véhicules en stationnement abusif par la Fourrière intercommunale
- Tenir la main courante et rédiger des rapports informatisés, effectuer les tâches administratives liées au service.
- Surveiller ponctuellement les abords d'établissements scolaires, collèges et lycée
- Surveiller les lieux publics lors des fêtes et manifestations organisées sur la Commune
- Surveiller les habitations (Opérations Tranquillités Vacances)
- Suivre les déclarations des chiens dangereux et assurer le suivi des procédures
- Gérer des objets trouvés

Profil requis :

❖ Compétences / qualités requises :

- Expérience dans un poste similaire souhaitée
- Connaissance des pouvoirs de Police du Maire
- Connaissance du rôle et des missions de la Police Municipale
- Connaissance du code de la route, des textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et compétences de l'agent de police municipale
- Respect de la déontologie
- Rigueur, discrétion et disponibilité
- Sens du travail en équipe et respect de la hiérarchie, capacité de rendre compte
- Maîtrise de soi et faculté d'adaptation
- Bonne condition physique
- Capacité à adapter ses propos et son comportement aux interlocuteurs et aux situations rencontrées, et à la gestion des conflits
- Aptitude au port de l'armement exigée en cat D et B8
- Agréments et assermentation en cours de validité

❖ Contraintes liées au poste :

- Travail en extérieur par tous les temps
- Présence sur la voie publique de 08 h 00 à 17 h 30 et interventions diverses véhiculées (2 véhicules de service) ou pédestre en zone commerçante.
- Horaires variables en cas de nécessité de service ou d'organisation du service

- Présence lors des manifestations nationales ou communales, élections, dimanche et jours fériés
- Astreintes hebdomadaires

❖ **Conditions de recrutement**

- Poste à temps plein 36h00 avec RTT
- Permis B exigé
- Rémunération statutaire et régime indemnitaire
- Allocation de fin d'année, selon ancienneté
- Participation employeur à la mutuelle et prévoyance
- Carte déjeuner
- Prestations CNAS

Poste à pourvoir dès que possible

CV+ lettre de motivation à l'attention de Madame le Maire

- **Par courrier : Mairie de Villemandeur – 1 bis, avenue de la Libération – 45700 VILLEMANDEUR.**
- **Par mail : personnel@mairie-villemandeur.fr**